

**Sous-Occupation du domaine public :**  
**Appel à manifestation d'intérêt**  
**pour l'exploitation d'une petite restauration/buvette**  
**pour le site de la Gandonnière (La Chapelle-sur-**  
**Erdre)**  
**dans le cadre du projet *Les Espaces Verts* 2022.**  
**Du 18 juin 2022 au 18 septembre 2022**

**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE à la conclusion de sous-occupations temporaires du domaine public pour une exploitation commerciale.**

**PROCÉDURE DE PUBLICITÉ SIMPLIFIÉE**

En application de l'article L2122-1-1 al.2 du code général de la propriété des personnes publiques : « *Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution* ».

**LIEU**

Commune de la Chapelle-sur-Erdre / Site du port de la Gandonnière

**ORGANISATEUR**

Commune de la Chapelle-sur-Erdre, 16 Rue Olivier de Sesmaisons, 44240 La Chapelle-sur-Erdre

**ÉVÉNEMENT**

Pour l'animation du site de la Gandonnière, la collectivité de la Chapelle-sur-Erdre a souhaité s'associer au Voyage à Nantes pour imaginer, dès l'été 2021, la conception, la réalisation d'un aménagement artistique, fonctionnel et adapté à l'accueil de plusieurs activités sur les bords de l'Erdre.

La fréquentation du site, en 2021, a été de 40 000 passages sur les 3 mois, soit 440 passages par jour en moyenne, avec des pointes à plus de 2000 passages les week-end de juillet.

Au regard de leur démarche et de leurs réalisations, Le Voyage à Nantes a ainsi invité les nantais de Fichtre à imaginer un ensemble mobilier pour le site.

Poursuivant l'idée d'occuper l'espace différemment et d'inventer de nouveaux lieux de convivialité, Fichtre imagine pour la Gandonnière, l'installation *Les Espaces Verts* ; des mots, assemblés, qui ont perdu leurs significations. Il s'agit, là, de lieu, vues ou cheminement et de couleurs, celles des rivages, des eaux et des massifs boisés.

Inspiré de la structure paysagère des lieux, marquée par le lit de l'Erdre, Fichtre crée un ensemble architectural monochrome qui accompagne les berges du cours d'eau. Ainsi,

l'installation se compose d'un alignement, constitué de 13 cabanes dont la forme, simple et minimaliste, renvoie à l'imaginaire de l'*american boat house* (hangar à bateaux caractéristique des paysages nord-américains) habituellement aménagés sur les rives des plans d'eau.

À la base des *Espaces Verts*, des pierres naturelles reprennent ces alignements artificiels pour soutenir les cabanes, dans un système de fondations surélevées permettant à l'ensemble de l'installation de jouer des aspérités du sol et d'offrir aux visiteurs de nouvelles perspectives sur le site.

L'installation accueille des tables et assises de pique-niques permettant d'accueillir 60 places assises. L'accès PMR de l'ensemble est assuré par une rampe.

Des toilettes seront installées sur le site pendant la période d'exploitation, ainsi que des poubelles, des containers bleus et jaunes mis à disposition par Nantes Métropole

L'accès aux réseaux d'eau et électrique est disponible sur le site.

Une programmation culturelle assurée par la commune de la Chapelle-sur-Erdre et les associations locales est prévue ponctuellement en juillet et août.

L'installation des *Espaces Verts* est accessible librement.

**Une offre de restauration est recherchée du jeudi au dimanche de 11h à 21h30.**

## **ACTIVITÉS CONCERNÉES**

### **Petite restauration/buvette ambulante et mobile (food-truck, autre) – équipement non fourni**

L'exploitant pourra également proposer des animations culturelles en complément des animations déjà prévues. (Sonorisation non autorisée).

Offre pouvant répondre à une demande de restauration en continu, dont petite restauration/goûter de milieu d'après-midi.

L'exploitant pourra animer et utiliser le barbecue.

## **CONDITIONS D'UTILISATIONS**

Redevance pour l'exploitation de la petite restauration/buvette : 10€/jour

Une convention sera prévue entre le Food-truck et la mairie.

## **OBLIGATIONS DES PARTIES**

Eau et électricité, fluides à la charge du propriétaire (Commune).

Site classé : interdiction d'utiliser un groupe électrogène- chaque prestataire doit gérer ses eaux usées, des containers déchets seront mis à disposition, chaque prestataire devra être attentif à la gestion des déchets et au tri.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION**

La mairie de la Chapelle-sur-Erdre, avec l'accompagnement du Voyage à Nantes, sélectionnera les exploitants en fonction des critères suivants :

- offre globale et types de produits proposés

- travail de sourcing, approvisionnement local et recherche de saisonnalité dans les produits proposés
- démarche « fait-maison »
- politique environnementale envisagée (recyclage, lutte contre les déchets et gaspillage alimentaire, offre de produits bio, consigne de verre, etc...)
- politique tarifaire envisagée
- possibilités variées de règlement (CB, chèque, espèces (pas de distributeurs à proximité)

## CONTACT ET MODALITÉS DE REMISE

Chaque candidat devra compléter le document Annexe pour candidater.

Les candidatures devront être adressées par mail : [claude.jacquet@lachellesurordre.fr](mailto:claude.jacquet@lachellesurordre.fr)

Date de diffusion de l'appel à manifestation d'intérêt : 20 avril 2022

Date limite de réception des candidatures : vendredi 20 mai 2022, 9h

Date de notification des dates : 9 Mai 2022